

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 14 MAI 2024

Absente : Clara BIELLMAN -

- **Secrétaire** : Sandrine VAYSSE

Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 Avril 2024 : après lecture, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans modification.

En préambule, le maire propose de rajouter à l'ordre du jour, deux décisions modificatives budgétaires, et des questions diverses soumises par Michel LATRILLE.

Décisions modificatives budgétaires : il s'agit d'affecter deux provisions de dépenses :

- **Subvention aux associations** : prise en compte de la décision du 8 janvier 2024, de verser une aide ponctuelle de 1€ par habitant aux Restos du Cœur – **soit 549,00 €** - .
- **Régularisation** d'une erreur matérielle de **30, 00 €** lors de l'affectation du résultat.

Ces deux montants seront inscrits en dépense avec pour contrepartie un prélèvement de 574,00€ au chapitre : Autres charges exceptionnelles.

Désignation d'un référent sécurité routière : ce sujet a déjà été évoqué en séance du 8 Novembre 2021. Emmanuel GIL se propose.

Désignation d'un correspondant Incendie et Secours : (NB : ce poste ne peut pas être occupé par le maire). Il s'agit de proposer un élu en remplacement de Florence ROUSSET. A l'issue de la discussion, personne ne souhaite prendre en charge ce poste.

Elections Européennes 2024 : le scrutin sera ouvert de 8h00 à 18h00. Il est convenu de maintenir les plages horaires des permanences des élections précédentes. Le bureau de vote sera tenu comme suit :

- 8h00 > 11h00 : E.GIL – B. LAGOUEYTE – S. VAYSSE - M. LATRILLE.
- 11h00 > 14h00 : S.DZIURA – P. WOLF
- 14h00 > 16h00 : G. GAY – G. NGUYEN – B.PLAT
- 16h00 > 18h00 : G. GAY – E. GIL - G. NGUYEN – B. PLAT.

FDAEC : pour mémoire : le montant de cette dotation du département est cette année de 7.535,00 € et son affectation doit être décidée avant le 30 juin. Au vu des projets inscrits au budget, il serait possible de l'affecter aux travaux de voirie à réaliser sur la VC 2 (route de La Bugade), ou à défaut sur les travaux de réfection des enduits du mur intérieur du cimetière. Le conseil décide de flécher cette dotation sur les travaux de voirie.

Dans la suite de ce sujet, le maire fait part de l'échange qu'il a eu avec un usager se plaignant de la mise en sens unique d'un tronçon de cette voie. Après débat, il est décidé de ne pas modifier la décision précédemment prise sur ce sens de circulation, laquelle répondait au double objectif de sécurité et de préservation des accotements.

Questions/Informations diverses :

Info ZRR : le maire fait part des actions menées : Affichage de bandeaux en bordure du CD 9 (Route des Pyrénées) au niveau du stade. - Tract de pétition distribué aux habitants pour signature. Déplacement des délégués à Paris prévu le 28 mai.

Ancien mobilier salle des fêtes : 20 tables et 80 chaises ont été conservées. Hormis celles déjà affectées, 10 tables seraient disponibles. Le maire évoque la possibilité de les vendre à une association extérieure à la commune. Après débat, le conseil décide de conserver ces tables dans la commune et de les affecter au parc de prêt.

Auto-laveuse salle des fêtes : en complément de la garantie d'un an, le fournisseur propose un contrat de maintenance préventive, incluant le remplacement des pièces d'usure, au prix annuel de 362,00 € ht. Pour la première année, le coût de cette prestation est proposé à ½ tarif. Le conseil valide la souscription de ce contrat de maintenance.

Stade : le maire informe qu'il a donné l'autorisation au Président du Football Club du Pays d'Auros, d'utiliser une partie de la dotation en matériaux (50 tonnes de sable) que la commune a auprès de Lafarge.

Retraite Gina SEGUES : cet agent a fait part de sa décision de prendre sa retraite au 1^{er} juillet prochain.

Affaire DAL BO : une audience est prévue au tribunal de Bordeaux, le 28 mai à 9h30.

Sujets divers soumis par Michel LATRILLE (envoyés par écrit à l'ensemble du conseil préalablement à la réunion):

Tracteur tondeuse et débroussailleuse: ce nouveau matériel a été livré vendredi 10 Mai.

Projet DE ROSARIO à Padouën Nord: le rendez-vous est reporté au jeudi 23 mai à 17h30.

Mur du Cimetière : rappel des travaux à réaliser. Il propose de prendre contact avec une entreprise pour obtenir un devis.

Envoi par mail des informations, des convocations et documents annexes : il alerte sur les risques liés à l'utilisation d'adresses professionnelles privées, alors que la mairie et les élus sont dotés d'adresses institutionnelles via le serveur de Gironde Numérique.

ZRR/FRR- déplacement à Paris des élus de la CDC : ce déplacement prévu le 28 mai concerne les représentants à la CdC. Patricia WOLF s'est portée volontaire ; E. GIL et M.LATRILLE, délégués à la CDC, y participeront également sauf imprévus.

Utilisation des bâtiments par les associations : les pratiques de mise à disposition de la salle des fêtes étant différentes selon les associations, Michel LATRILLE propose de les harmoniser et de rédiger un projet de convention pluriannuelle ; de même pour l'utilisation de la salle du stade par le MSTL.

Convention avec le Football Club du Pays d'Auros pour la mise à disposition du stade : la proposition de convention validée par le conseil municipal le 12 février, n'étant toujours pas signée, le conseil demande au maire de relancer ce sujet auprès du maire de Pondaurat.

Michel LATRILLE rappelle que les factures d'électricité ne sont toujours pas répercutées. Le conseil demande que les charges d'électricité soient facturées pour l'année 2023.

Eclairage public devant la salle des fêtes : le conseil demande de rappeler le prestataire afin que cet éclairage soit mis en conformité avec la décision prise.

Parcelle ZC 73: Le conseil donne son accord pour que ce terrain soit présenté au réseau de l'Habitat Coopératif. Gaël NGUYEN prendra contact à cet effet avec l'association ATCOOP.

La séance est levée à 23h36.